



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EPREUVE DE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE ENSEIGNEMENT EN LANGUE ÉTRANGÈRE DANS UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE (DNL)

RAPPORT DE JURY SESSION 2024

Président du jury : Monsieur Sylvain BOURDONNAIS, IA-IPR Langues vivantes, Anglais

Préambule

Le jury tient à remercier Madame Hélène LUCIANI, cheffe du bureau Division des Examens et des Concours 4, ainsi que Madame Marlène MIRANDE, gestionnaire des certifications pour les enseignants, pour la qualité de l'accueil et des conditions matérielles du déroulement des épreuves.

De plus, le jury félicite tous les lauréates et lauréats et invite les candidates et candidats non reçus à se représenter à la certification complémentaire. En s'engageant dans cette forme d'enseignement exigeante, les lauréats contribuent à l'extension de la pratique des langues vivantes dans toutes les disciplines et à la promotion de l'ouverture européenne et internationale des établissements scolaires de l'académie de Rennes.

Textes de référence

L'épreuve de certification complémentaire « Enseignement en langue étrangère dans une discipline dite non linguistique (DNL) » s'inscrit dans le cadre fixé par :

- l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;
- la note de service n° 2019-104 parue au BO n° 30 du 25 juillet 2019.

Sommaire

1) Modalités d'inscription.....	2
2) Organisation de l'épreuve.....	2
3) Critères d'évaluation.....	3
4) Recommandations du jury.....	3
5) Ressources pour la préparation.....	6
6) Remarques particulières concernant l'organisation.....	7
7) Annexe : Données statistiques Session 2024	7

1) Modalités d'inscription

Conditions requises

La certification complémentaire est ouverte aux enseignantes et enseignants du premier et du second degré (titulaires, stagiaires ou contractuels en CDI), tant du public que du privé, et issus de toutes les disciplines hormis les lettres et les langues vivantes.

Calendrier de la session 2025

- Inscription sur le [portail Cyclades](#), entre le 23 septembre et le 15 novembre 2024 ;
- Épreuves orales : du 3 au 14 mars 2025.

Site de référence

Toutes les informations se trouvent sur la [page académique](#) « Certifications complémentaires ». En particulier, il est nécessaire de prendre connaissance avec soin de la **notice d'inscription** disponible sur cette page académique.

2) Organisation de l'épreuve

L'examen de certification se déroule en deux temps : la remise du rapport (dépôt exclusivement dématérialisé sur Cyclades) et une épreuve orale devant un jury.

Le rapport

Le rapport, composé de 5 pages maximum, n'est pas soumis à notation et sert de support à l'entretien. Il doit :

- comporter un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger par le candidat ;
- indiquer les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux que le candidat a pu initier ou auxquels il a pu participer ; il peut également proposer un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- enfin, le candidat pourra y mentionner tout autre élément tangible marquant son implication dans le secteur choisi, tels que des travaux de recherche, des publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Il est souhaité que le rapport soit rédigé dans la langue vivante cible.

L'épreuve orale

L'épreuve orale se déroule devant un jury composé de deux inspecteurs (langue vivante cible et discipline). Pour le premier degré, le deuxième inspecteur est un inspecteur 1^{er} degré de circonscription.

D'une durée de trente minutes maximum, elle est organisée en deux parties :

- **un exposé du candidat de dix minutes maximum**, qui s'effectue, en tout ou partie, dans la langue cible, au choix du candidat ;
- **un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum**, qui s'effectue quant à lui, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

Obtention de la certification

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve, notée sur 20, sont déclarés admis.

3) Critères d'évaluation

En référence à la [note de service n°2019-104 du 16-07-2019](#), les commissions d'interrogation fondent leur évaluation sur des critères relevant de plusieurs champs :

- **Les connaissances institutionnelles :**
 - la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère ; pour le premier degré, connaissance des objectifs et du fonctionnement des écoles EMILE en référence au [Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée « Oser les langues vivantes étrangères »](#),
 - la connaissance du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), des programmes de la langue et de la discipline non linguistique, dans le cadre de l'enseignement visé ; on pourra également se référer aux attendus de fin d'année et aux repères annuels de progression accessibles à la [page Eduscol dédiée](#).
- **Les compétences linguistiques :**
 - la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement ; pour le premier degré, le niveau B2 est requis
- **Les compétences professionnelles et relationnelles :**
 - la connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement ;
 - la capacité à choisir des thèmes et des supports adaptés ;
 - la connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les pays concernés ;
 - la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
 - la capacité à prendre de la hauteur vis à vis d'éventuelles divergences entre approches culturelles différentes et à dégager les apports d'une approche multiculturelle ;
 - la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de la langue et un enseignement en langue ;
 - l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue étrangère ;
 - la capacité à concevoir un projet d'échange (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

Pour le premier degré, la certification ne s'attache pas à une discipline en particulier. Les candidats peuvent donc traiter d'une ou plusieurs disciplines en DNL et être interrogés sur leur capacité à mettre en œuvre un enseignement en DNL dans différents domaines ou disciplines.

4) Recommandations du jury

Généralités

Le niveau de maîtrise de langue attendu par le jury est B2/C1 (utilisateur indépendant/ expérimenté). Le jury attend donc du candidat une réelle aisance en langue cible, notamment concernant le langage de la classe, ainsi que dans le champ disciplinaire, pédagogique et didactique.

Comme l'an passé, un grand nombre de candidats en 2024 ont fait preuve de qualité dans la préparation ainsi que dans la réflexion personnelle et professionnelle ; certaines prestations ont néanmoins pâti d'un manque de préparation. Quelques candidats, dont le niveau de langue était par ailleurs recevable, ne connaissaient visiblement ni le format de l'épreuve, ni son contenu. Les futurs candidats devront garder à l'esprit qu'une bonne maîtrise de la langue cible ne saurait suffire pour obtenir la certification complémentaire. En effet, il est également attendu une bonne appropriation des différentes composantes de la démarche CLIL (*Content and Language Integrated Learning*). Il est vivement

recommandé aux candidats de consulter l'espace Triskell [DNL-CLIL-des parcours en langues](#), espace de ressources académiques pour l'enseignement d'une discipline en langue étrangère.

Nous souhaitons rappeler ici qu'une finalité essentielle de l'enseignement de sa discipline en langue étrangère est d'augmenter le temps d'exposition des élèves aux langues vivantes et de leur permettre d'accroître leurs capacités à s'exprimer, communiquer et interagir, en plaçant l'évaluation du niveau de langue au second plan. Le jury est donc particulièrement attentif aux stratégies pensées et/ou mises en œuvre par l'enseignant afin de faire parler et communiquer les élèves, mieux et davantage, dans la langue cible et dans un esprit d'ouverture culturelle.

La relation et la collaboration établies avec le professeur de langue pour atteindre cette finalité, la gestion des groupes et les modalités d'apprentissage favorisant la communication, l'exploitation de l'évaluation pour renseigner les élèves sur leur progrès constituent, pour le jury, des objets de questionnement permettant de vérifier que le candidat a bien compris les enjeux de cette forme spécifique d'enseignement.

Des échanges formels ou informels sont donc vivement recommandés avec des collègues de langue durant la phase de préparation à l'épreuve. Les candidats sont aussi fortement encouragés à faire des visites en classe de langues vivantes et si possible de DNL, et d'en faire un retour (description, analyse) dans le rapport et/ou lors de l'épreuve orale. Quand cela est possible, une expérience de co-intervention ou de co-animation peut aussi enrichir le parcours du candidat.

Pour cela, nous invitons les candidats à prendre contact avec leur inspecteur ou inspectrice disciplinaire de secteur pour trouver les établissements proches de chez eux proposant la DNL qui les concerne. Pour le premier degré, il est vivement conseillé de se rapprocher de la conseillère pédagogique départementale LVE et de son Inspecteur de circonscription. Ils seront à même d'orienter les candidats vers des enseignants exerçant en école EMILE.

Enfin, le jury encourage vivement les candidats ajournés à tenir compte des observations et conseils qui leur ont été communiqués, et à se présenter de nouveau à une prochaine session.

Conseils :

- ⇒ Observer des séances de DNL et de langues vivantes.
- ⇒ Veiller à améliorer et approfondir ses compétences linguistiques et culturelles, par exemple au moyen des stages linguistiques proposés par France Éducation International ([FEI](#)) pour les enseignants du réseau public.
- ⇒ Participer à une [formation académique](#) de préparation à la certification.
- ⇒ Participer à une mobilité internationale dans le cadre d'un [projet Erasmus+](#).

Le rapport

Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale définit le format ainsi que les éléments qui le composent ; une organisation et une présentation pertinentes de ces différents éléments permettent de faire état, à ce moment de la préparation et du parcours, de l'expérience du candidat, de la réflexion amorcée pour appréhender ces enjeux.

Le rapport n'est pas soumis à notation mais il constitue un outil précieux pour le candidat et pour le jury. C'est en effet l'occasion pour le candidat de revenir sur sa formation et ses expériences antérieures afin de mettre en évidence les connaissances et compétences professionnelles qu'il a pu développer, en particulier concernant l'apprentissage et l'enseignement des langues vivantes (spécifiquement en contexte DNL pour le premier degré). Ce rapport permet également de fournir des éléments d'appréciation au jury, ainsi que des pistes pour la conduite de l'entretien. Ces éléments doivent donc nourrir la réflexion du candidat au moment de sa rédaction et lui permettre de se projeter dans l'épreuve orale à venir.

Nous rappelons que l'organisation du rapport, son contenu, rédigé intégralement ou partiellement en langue cible, sont laissés à l'appréciation du candidat. Il est cependant souhaitable que le rapport soit rédigé en langue étrangère, permettant ainsi d'illustrer la qualité du niveau de langue cible à l'écrit.

Les rapports de la session 2024 ont été très variés, tant du point de vue formel que de la qualité. Quelle que soit la nature des éléments présentés par le candidat, on attend de ce dernier, non pas une simple narration ou chronologie, mais bien une analyse réflexive, en lien avec l'enseignement en langue vivante. En fonction de leurs expériences professionnelles respectives, les propositions des candidats sont nécessairement diverses.

La rédaction du dossier est une étape indispensable à la préparation de la certification. Précisons, toutefois, que nombre de candidats ont réussi l'examen alors que leur dossier n'était pas très convaincant. Le délai entre la remise du dossier et l'épreuve leur a, en effet, permis d'enrichir leurs expériences professionnelles, d'observer des pratiques, d'échanger avec des pairs, et ainsi d'approfondir leur réflexion. À l'inverse, le jury a pu être déçu par des prestations orales témoignant de connaissances superficielles ou purement théoriques alors que le dossier écrit semblait prometteur.

L'exposé

L'exposé permet au candidat d'évoquer les points saillants et significatifs de son parcours. Il ne doit en aucun cas être une lecture ou une redite du rapport, même si le candidat peut s'y référer.

Il est attendu du candidat qu'il montre qu'il a réfléchi aux stratégies à mettre en œuvre, qu'il a pu opérationnaliser quelques points, qu'il a développé une attitude réflexive sur son expérience entre l'écriture du dossier et le moment de l'exposé.

Si le candidat a eu la possibilité de mener une activité ou un projet en langue vivante DNL, il est invité à l'exposer et l'analyser. L'activité en question peut avoir été une réussite, ou au contraire ne pas avoir été concluante. Le candidat peut porter son regard sur les choix pédagogiques qui lui ont permis de développer les échanges entre élèves, sur des outils d'évaluation et/ou de remédiation, par exemple.

Il peut également faire part d'un projet de séance qu'il n'aurait pas encore réalisé. Il est également apprécié que le candidat partage ses réflexions suite à des visites en classe de collègues de langue vivante et/ou de DNL.

Durant l'exposé, le candidat ne disposera pas de vidéoprojecteur. Il peut cependant présenter au jury des documents sur l'écran de son ordinateur personnel, sur une tablette numérique ou bien des documents papier qu'il aura sélectionnés pour illustrer son propos (5 pages maximum).

Conseils :

- ⇒ Structurer son propos, sans « récitation » du dossier.
- ⇒ Apporter de nouveaux éléments au regard du rapport déposé lors de l'inscription pour montrer la progression dans l'analyse et la réflexion.
- ⇒ S'entraîner à « s'entendre parler » : s'enregistrer, faire écouter à un(e) collègue de confiance, construire son discours à l'oral et l'enrichir à partir d'une carte mentale ou d'un plan ; se créer des temps d'expression orale avec des collègues de langue ou des locuteurs natifs, voire des élèves.
- ⇒ Mettre en œuvre de courtes expériences dans ses classes pour avoir matière à analyse.
- ⇒ Mettre en évidence les stratégies élaborées en concertation avec le professeur de langue pour faire progresser les élèves.
- ⇒ Centrer son propos sur l'activité de l'élève et sur l'observation de l'activité de l'élève, sur ses réactions, ses difficultés et ses progrès.
- ⇒ Partager sa réflexion avec des collègues de langue et d'autres disciplines afin de profiter de leur expérience : participer à un cours de langue, assister à un cours de DNL, co-construire, voire co-animer une séance de DNL avec un professeur de langue, etc.
- ⇒ Mettre en relation son projet pédagogique et les dispositifs facilitant l'ouverture des élèves et des professeurs à l'international : [Erasmus+](#), [OFAJ](#), [FEI](#), [Science on Stage](#), présence d'un(e) assistant(e) de langue vivante étrangère, etc.

L'entretien

L'entretien vise à prendre la mesure de l'approfondissement de la réflexion portée par le candidat, en interrogeant les expériences relatées, les limites ou les difficultés perçues, les dispositifs d'apprentissage et d'évaluation envisagés, la façon dont les aspects culturels sont abordés. L'entretien est également l'occasion pour le candidat de montrer qu'il a pu affiner sa réflexion depuis la rédaction du dossier.

L'entretien permet également au candidat d'explicitier les projets pédagogiques envisagés et quels rôles il partage avec le professeur de langue. Au cours du dialogue établi avec le jury, il s'efforce de répondre avec justesse et pertinence aux questions. Il n'y a pas de réponse normée attendue.

Conseils :

- ⇒ S'assurer d'une bonne connaissance des textes réglementaires concernant l'enseignement des DNL en LV, du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues ainsi que des repères annuels de progression pour les langues et des attendus de fin d'année par langue ;
- ⇒ Réfléchir aux apports pour les élèves de l'enseignement de sa discipline en langue vivante étrangère ;
- ⇒ S'informer sur l'enseignement de sa discipline à l'étranger ;
- ⇒ Réfléchir aux objectifs d'apprentissage en termes de nouvelles compétences à développer ;
- ⇒ Réfléchir aux différentes modalités d'évaluation (vérifier les acquis, renseigner les élèves sur leurs progrès) et de remédiation ;
- ⇒ Réfléchir aux stratégies permettant aux élèves de gagner en autonomie en compréhension et en expression ;
- ⇒ S'interroger sur la place de son propre projet dans un cadre plus large (disciplinaire, interdisciplinaire ou d'établissement) ;
- ⇒ Rester vigilant sur les projets qui seraient uniquement orientés sur l'accomplissement d'un projet personnel et professionnel.

5) Ressources pour la préparation

Dispositif académique de formation et de préparation à la certification complémentaire pour le réseau public

Public-cible : enseignantes et enseignants du second degré du réseau public, volontaires, de toutes disciplines sauf lettres et langues vivantes.

Campagne d'inscription : **mois de mai** (information via l'établissement de rattachement, et les listes de diffusion académiques).

Deux types de formation sont proposées (au choix) :

- une formation en présentiel de 51 heures (anglais seulement) ;
- une formation hybride de 45 heures prenant appui sur la plate-forme de formation à distance M@gistère (toutes langues vivantes).

La pré-inscription en ligne à l'un des deux dispositifs (présentiel ou hybride) a lieu au mois de mai via le chef d'établissement auprès de l'EAFC.

🎯 Objectifs :

Objectifs généraux :

- Mettre au cœur de l'enseignement disciplinaire la maîtrise de la langue
- Découvrir l'approche actionnelle et la transférer ou l'adapter à son champ professionnel
- Préparer à la certification complémentaire en langues vivantes étrangères

Objectifs pédagogiques :

A la fin de la formation, les stagiaires seront capables de...

- identifier les finalités et les enjeux de l'enseignement en langues étrangères ;
- sélectionner, en fonction de la langue utilisée, des ressources et des parties des programmes pertinentes et les intégrer pratiquement pour créer les conditions optimales de communication dans les classes ;
- connaître et utiliser des notions (tâches finales signifiantes, activités langagières, descripteurs du cadre européen) qui vont permettre d'intégrer l'approche actionnelle dans sa pratique de classe ;
- élaborer des projets pédagogiques articulant langues et disciplines (définir des objectifs, choisir des démarches,...).

Dispositif de formation et de préparation à la certification complémentaire pour le réseau privé

Public-cible : enseignantes et enseignants du second degré du réseau privé catholique, volontaires, de toutes disciplines sauf lettres et langues vivantes.

Campagne d'inscription via l'organisme de formation FORMIRIS.

Contacts :

cedric.brule@enseignement-catholique.bzh

stephane.cailleau@enseignement-catholique.bzh

Une formation de 4 jours en présentiel avec un complément de 6 heures en distanciel asynchrone.

Programmes de mobilité des enseignants

- [Stages](#) de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel ;
- [Séjours](#) professionnels d'enseignants français ;
- Autres programmes.

Toutes les informations sont accessibles sur la page Eduscol dédiée :

https://eduscol.education.fr/2249/les-programmes-de-mobilite?menu_id=2741

Par ailleurs, la [DRAREIC](#) (Délégation Régionale Académique aux Relations Internationales et Européennes et à la Coopération) accompagne les enseignants sur tous les sujets et questions en lien avec une ouverture européenne et internationale.

6) Remarques particulières concernant l'organisation

Certains candidats convoqués ne se sont pas présentés à l'épreuve et n'ont pas prévenu la Division des Examens et Concours (DEC) de leur absence.

Par respect pour tous les personnels engagés dans l'organisation de cette certification, et pour son bon déroulement, il est expressément demandé aux candidats qui se désisteraient ou qui auraient un empêchement de prévenir la DEC **au plus tard la veille de l'épreuve**.

7) Annexe : Données statistiques Session 2024

Chiffres généraux des inscriptions	
Candidats inscrits	145
Abandons/Irrecevabilités	39
Candidats absents	15
Candidats présents	92
Candidats admis	58
Candidats non admis	34
Proportion admis/présents	63,04 %

Répartition par LV des candidats présents			
LV	ADMIS	AJOURNÉS	TOTAL
Allemand	5	1	6
Anglais	44	29	73
Espagnol	9	4	13
TOTAL	58	34	92

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	TOTAL
Allemand	1	3	1	1	6
Anglais	15	15	28	15	73
Espagnol	2	2	7	2	13
TOTAL	18	20	36	18	92

Répartition par LV et par discipline des candidats présents				
	Allemand	Anglais	Espagnol	TOTAL
ARTS PLASTIQUES	0	1	1	2
BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE	0	1	0	1
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT	0	0	1	1
CUISINE	0	1	0	1
DOCUMENTATION	0	1	0	1
ECONOMIE ET GESTION COMM/ORG/GRH MARKETING/ MANAGEMENT UNITES COMMERCIALES/ COMMERCE ET VENTE/HOTELLERIE RESTAURATION	0	6	1	3
EDUCATION MUSICALE	0	2	0	2
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	0	2	2	4
ELECTRONIQUE	0	1	0	1
GENIE INDUSTRIEL BOIS	0	1	0	1
GENIE MECANIQUE MAINTENANCE	0	1	0	1
HISTOIRE GEOGRAPHIE	3	11	1	15
HOTELLERIE SERVICE ET COMMERCIALISATION	0	1	0	1
LETTRES-HISTOIRE LETTRES-HISTOIRE GEO	0	2	0	2
MATHEMATIQUES	1	11	2	14

Répartition par LV et par discipline des candidats présents				
	Allemand	Anglais	Espagnol	TOTAL
MATHS SCIENCES PHYS	0	5	1	6
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	1	13	1	15
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	0	1	1	2
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	0	7	1	8
SCIENCES TECH. INDUSTRIELLES	0	1	0	1
TECHNOLOGIE	1	0	0	1
1 ^{er} DEGRE	0	4	1	5
TOTAL	6	73	13	92